



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOFIA DU JEUDI 17 JUIN 2021
PROCES-VERBAL

En raison des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale ordinaire 2020 de la Sofia s'est tenue à huis clos par voie électronique.

Extraits des statuts :

Article 26 : [...] Le vote sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales s'exerce au sein de chaque collège. Toute résolution soumise au vote de l'Assemblée doit recueillir la majorité dans chacun des collèges.

Article 27.2 : Dans le collège Auteurs :

- les auteurs stagiaires disposent chacun d'une voix ;
- les auteurs adhérents disposent chacun de trois voix ;
- les auteurs sociétaires disposent chacun de six voix.

Dans le collège Éditeurs, chaque associé dispose de six voix.

Inscrits

Collège des Auteurs : 10 375 (représentant 48 784 voix)

Collège des Éditeurs : 516 (représentant 3 096 voix)

Quorum statutaire de 5% des associés :

Collège des Auteurs : minimum de 519 votants (sur 10 375)

Collège des Éditeurs : minimum de 26 votants (sur 516)

Le quorum étant atteint dans chacun des deux collèges, s'agissant de l'adoption des résolutions et des élections au Conseil d'administration, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les résultats sont communiqués sous constat d'huissier.

Votants :

Collège des Auteurs : 1 243 votes exprimés (représentant 6 478 voix)

Collège des Éditeurs : 123 votes exprimés (représentant 738 voix)

1^{ère} résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les comptes de l'exercice 2020 et affectent le résultat de 45 202 € en report à nouveau.

- | | | | |
|--------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|
| — Collège des Auteurs : | Pour : 5 873 voix | Contre : 49 voix | Abstention : 556 voix |
| — Collège des Éditeurs : | Pour : 696 voix | Contre : 0 voix | Abstention : 42 voix |

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

2^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le rapport de transparence de la Sofia pour l'exercice 2020, comportant notamment un rapport spécial sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

- | | | | |
|--------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|
| — Collège des Auteurs : | Pour : 5 851 voix | Contre : 95 voix | Abstention : 532 voix |
| — Collège des Éditeurs : | Pour : 702 voix | Contre : 0 voix | Abstention : 36 voix |

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

3^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'affectation des sommes déduites, en application de l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 657 voix	Contre : 137 voix	Abstention : 684 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 666 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 72 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des votes exprimés par collège.

4^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les conventions réglementées telles que visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 529 voix	Contre : 70 voix	Abstention : 879 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 702 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 36 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

5^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les taux de retenue pour frais de gestion opérés par la Sofia en 2020 pour la gestion du droit de prêt en bibliothèque (11,32 %), pour la gestion de la copie privée numérique (8,28 %) et pour la bonne administration de son action culturelle (7,46 %).

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 440 voix	Contre : 199 voix	Abstention : 839 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 624 voix	Contre : 12 voix	Abstention : 102 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

6^{ème} résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent, conformément aux dispositions de l'article 14.2 des statuts, la cooptation de Jessie Magana au conseil d'administration de la Sofia pour la période du 28/09/2020 au 17/06/2021.

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 570 voix	Contre : 155 voix	Abstention : 753 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 624 voix	Contre : 12 voix	Abstention : 102 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

7^{ème} Résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le montant d'indemnité forfaitaire de 200 € par session attribué aux membres du Comité de surveillance pour leur participation aux séances de ce comité.

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 326 voix	Contre : 285 voix	Abstention : 867 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 624 voix	Contre : 24 voix	Abstention : 90 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

8^{ème} Résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'utilisation en 2020 de sommes non réparties du droit de prêt, conformément à sa politique générale, pour un montant de 300 000 € aux développements informatiques nécessaires aux systèmes de gestion de la SOFIA, pour un montant de 98 109 € à la gestion des livres indisponibles, pour un montant de 75 000 € au soutien de l'Observatoire de la librairie mis en œuvre par le SLF et pour un montant de 13 680 € à une étude sur les perspectives d'utilisation de la technologie IPFS pour la gestion collective des droits.

— Collège des Auteurs :	Pour : 5 061 voix	Contre : 300 voix	Abstention : 1 117 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 594 voix	Contre : 48 voix	Abstention : 96 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

ÉLECTION, PAR LE COLLÈGE DES AUTEURS, DE QUATRE ADMINISTRATEURS AUTEURS

Nombre d'inscrits	10 375 (représentant 48 784 voix)
Nombre de votants	1 282 (représentant 6 685 voix)
Nombre de suffrages exprimés	1 259 (représentant 6 588 voix)
Nombre de votes blancs	23 (représentant 97 voix)

Sont élus :

— Jessie Magana	4 609 voix
— Alain Absire	4 491 voix
— Yves Frémion	4 133 voix
— Carole Zalberg	3 696 voix

Ont obtenu :

— Pierrette Chalendar	2 742 voix
— François Thiéry	1 205 voix
— Raphaël Delpard	1 190 voix
— Gilles Dussert	1 087 voix
— Laurent Ryder	833 voix
— Arafat Nzaba	798 voix
— Raimondo Lo Russo	541 voix

ÉLECTION, PAR LE COLLÈGE DES EDITEURS, DE QUATRE ADMINISTRATEURS EDITEURS

Nombre d'inscrits	516 (représentant 3 096 voix)
Nombre de votants	132 (représentant 792 voix)
Nombre de suffrages exprimés	130 (représentant 780 voix)
Nombre de votes blancs	2 (représentant 12 voix)

Sont élus :

— ACTES SUD (Laurence Caillieret)	624 voix
— LE SEUIL (Ludovic Rio)	558 voix
— ALBIN MICHEL (Agnès Fruman)	552 voix
— GALLIMARD (Alban Cerisier)	516 voix

Ont obtenu :

— PORTAPAROLE (Emilia Aru)	378 voix
— MALO QUIRVANE (Edith de Cornulier Lucinière)	324 voix